

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2023

Délibération n° 2023-48

Objet : Affectation du résultat 2022

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Daniel Archambault, Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Claudie Coste, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Laurent Marce, Pierre Maisonnat, Marc-Antoine Quenette, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Capitaine Jérôme Ployon

➤ **Autre membre de droit :**

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Sylvie Dubois Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Françoise Gonnet-Tabardel, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Ronan Philippe, Matthieu Salel, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure

❖ **Procurations :**

M. Jean-Paul Vallon à Mme Laëtitia Bourjat
M. Ronan Philippe à M. Pierre Maisonnat
M. Mathieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Affectation du résultat 2022

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu la délibération n° 2023-46 approuvant le compte de gestion 2022 établi par monsieur le chef du service de gestion comptable,

Vu la délibération n°2023-47 approuvant le compte administratif 2022,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de décider de l'emploi du résultat de l'exercice 2022,

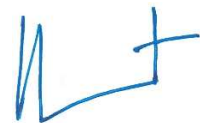
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

1. **D'INSCRIRE** l'excédent constaté à la section d'investissement, soit 520 511,30 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire de l'exercice 2023 ;

2. **D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation au budget supplémentaire 2023 de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 778 299,85 € au compte 002
- affectation au budget supplémentaire 2023 en dotation complémentaire en section d'investissement pour un montant de 195 300 € au compte 1068.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat